



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D24MP182

OBJET : 24MOEATELIERSTECH - MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES ATELIERS DE MARTILOQUE (RELANCE JUILLET 2024) – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D24MP73 en date du 25 mars 2024 relative au choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des vestiaires ateliers de Martiloque, sis 782 route de Cuzorn à Fumel : le groupement de maîtrise d'œuvre BONHOURE ARCHITECTURE, BET SIEA, BET TGELEC ;

Vu la décision n°D24MP139 en date du 05 août 2024 relative à l'avenant en diminution mettant un terme au marché 24MOEATELIERSFUMEL, par suite des conclusions de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la maîtrise d'œuvre présentant un chiffrage 2,7 fois supérieur au coût initial des travaux ;

Considérant la réévaluation à la hausse du coût du projet d'aménagement de vestiaires au sein des ateliers de Martiloque, un marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique a été relancé du 29 juillet 2024 au 30 septembre 2024 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site internet de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Directeur des Services Techniques dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir le groupement de maîtrise d'œuvre UN PETIT PEU PLUS ARCHITECTURE, BRICE MEILLEURAT ARCHITECTE, CASTEL ENERGIES et IDET dont le mandataire est UN PETIT PEU

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20241024-D24MP182-AR
Reçu le 25/10/2024

PLUS ARCHITECTURE à Montauban (82), pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de vestiaires au sein des ateliers de Martiloque, dont le montant total de l'offre s'élève à 57 749,67 € HT (69 299,60 € TTC) ;

2°) – De signer toutes les pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 24 octobre 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 25 octobre 2024

Reçu en Sous-Prefecture le :

Publié ou Notifié le : 25 octobre 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com